

## RUISSEAU JARDINE

### DESCRIPTION

- Petite Rivière Restigouche
- Type de section : eaux de la Couronne réservées à la pêche à la journée
- Longueur de la section : 8 kilomètres
- Nombre de fosses désignées : 12
- Largeur de la rivière : 25 à 40 mètres
- Lit de la rivière : gravier, roche et plaques rocheuses
- Autres précisions : La plupart des fosses sont sur fond de plaques rocheuses et il y a très peu de grosses roches entre les fosses. L'accès aux fosses se fait par canot. Il est conseillé d'utiliser une embarcation motorisée (moteur de 6 à 10 cv). Il n'y a ni cascade ni rapide. Le canotage de cette section peut s'avérer difficile lorsque le niveau de l'eau de la rivière est bas.

**ACCÈS** (voir les chiffres correspondants sur la carte)

**NOTE** : L'accès à certaine section de pêche pourrait nécessiter l'emploi d'un véhicule à quatre roues motrices.

- **Les distances indiquées sont approximatives et ne peuvent pas correspondre exactement à la lecture de votre odomètre**
- Surveiller les panneaux jaunes des eaux réservées de la Couronne le long du chemin

**Itinéraire 1 : Cette section est accessible par canot** (la route est indiquée en jaune sur la carte)

**Voyageant sur la Route 17** (de Kedgwick ou Saint-Quentin)

1. À l'approche de Kedgwick, à partir de l'intersection de la Route 17 et la Route 265, rouler 2,6 km sur la Route 265 jusqu'aux quatre coins. Tourner à gauche et continuer sur la Route 265.
2. À partir du carrefour de la Route 265, rouler pendant 10 km sur la Route 265 jusqu'au pont Montgomery qui enjambe la Petite rivière Restigouche.
3. Mettre votre canot à l'eau et monter la rivière sur 12 km jusqu'à la fosse Jardine Brook pool (début de la section des eaux de la Couronne réservées). Note : Le canotage peut s'avérer difficile lorsque le niveau de l'eau de la rivière est bas.

**Itinéraire 2 : Voyageant sur la Route 17** (de Kedgwick ou Saint-Quentin) (La route est indiquée en vert sur la carte)

1. À l'approche de Saint-Quentin, à partir de l'intersection de la Route 17 et du chemin Valcourt, rouler 5,3 km sur le chemin Valcourt et tourné à droite.
2. Rouler sur 1,4 km puis garder la droite.
3. Rouler sur 1,4 km et garder la gauche.
4. Rouler sur 2,9 km et filer tout droit.
5. Rouler sur 4,4 km et tourner à gauche (180°).
6. Rouler sur 4,6 km et arriver au pavillon (camp).

## **HÉBERGEMENT**

- Camp : peut accueillir quatre (4) personnes
- Lits : deux (2) lits superposés **sans matelas**
- Un endroit pour descente de bateaux
- Eau : pas d'eau courante. **Les pêcheurs doivent apporter leur eau potable.**
- Le bois de chauffage n'est pas fourni. Il est recommandé que seul le bois de chauffage séché au four soit apporté à la section des eaux de la Couronne réservées en raison du risque de propagation d'insectes envahissants et de maladies. Si vous utilisez du bois de chauffage qui n'a pas été séché au four, achetez-le localement (le plus près possible de votre destination), brûlez tout sur place et ne ramenez pas le bois de chauffage restant.
- Chaque pêcheur est responsable de rapporter ses déchets. Il est strictement interdit de laisser des déchets sur les lieux.

## **RÈGLEMENTS**

- Pour obtenir des renseignements courant sur les mesures de conservation du saumon comme les exigences de pêche avec remise à l'eau, veuillez consulter le site Web de Pêches et Océans Canada.
- Les réglementations générales de la pêche au Nouveau-Brunswick sont en vigueur. Consultez le livre *Pêche* pour plus de renseignements.